

LETTRE AUX ACTIONNAIRES

Amundi MSCI Greece UCITS ETF

(le « **Compartiment** »)

Code ISIN de la part : FR0010405431

Nature de l'opération	Modification de la stratégie d'investissement du Compartiment
Date de l'opération	27 mai 2026

Les termes en majuscule figurant dans la présente lettre correspondent aux termes définis dans le prospectus du Compartiment (le « **Prospectus** »).

Paris, le 24 avril 2026

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous êtes actionnaires du compartiment Amundi MSCI Greece UCITS ETF (le « **Compartiment** »), géré par la société de gestion Amundi Asset Management (« **Amundi** » ou la « **Société de Gestion** »).

Quels changements vont intervenir sur votre Compartiment ?

Nous vous informons par la présente que le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») a décidé à compter du 27 mai 2026 (« **Date d'Effet** »), de modifier la méthode de réplification de l'indice MSCI GREECE IMI + COCA COLA 20-35 (l'« **Indicateur de Référence** ») du Compartiment.

Par conséquent, à compter de la Date d'Effet, la méthode de réplification de l'Indicateur de Référence utilisée par le Compartiment passera d'une réplification indirecte utilisant un contrat d'échange sur rendement global (« **TRS** ») à une réplification directe impliquant un investissement direct dans un panier d'actifs composé (i) de titres composant l'Indicateur de Référence et/ou (ii) d'instruments financiers représentatifs de tout ou partie des titres composant l'Indicateur de Référence.

En outre, à compter de la Date d'Effet, le taux de frais de gestion financière et de frais administratifs externes à la Société de Gestion maximum du Compartiment sera porté de 0,45 % TTC de l'actif net à 0,55 % TTC de l'actif net.

Afin de refléter ces changements, la section « Stratégie d'investissement » ainsi que la section « Frais de fonctionnement et de gestion » du Prospectus du Compartiment seront modifiées.

La Société de Gestion a décidé d'introduire, en application de la Directive (UE) 2024/927 du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2024 modifiant la directive 2009/65/ sur la gestion du risque de liquidité organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), un mécanisme de plafonnement de rachat fixé à 10% des actifs nets du Compartiment.

Quand ces opérations interviendront-elles ?

Ces opérations entreront en vigueur le 27 mai 2026.

A l'attention des investisseurs intervenant sur le marché primaire :

Les intervenants sur le marché primaire (souscription/rachat en direct auprès de la Société de Gestion) ont la possibilité de se faire rembourser leurs actions auprès de la Société de gestion et/ou de son dépositaire, dans les conditions de montant minimum de rachat décrites dans le prospectus du Compartiment sans commission de rachat pendant une période d'un mois à compter de la date d'envoi de cette lettre.

A l'attention des investisseurs intervenant sur le marché secondaire :

Le Compartiment est un ETF. Les actions du Compartiment acquises sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être directement revendues au Compartiment. En conséquence, les investisseurs intervenant sur le marché boursier peuvent encourir des frais de courtage et/ou de transactions sur leurs opérations qui ne relèvent pas de la Société de gestion du Compartiment. Ces investisseurs vont également traiter à un prix qui reflète l'existence d'une fourchette de cotation « *bid-ask* », soit la différence entre les cours acheteurs et vendeurs pratiqués en bourse lors de la cotation et négociation des parts ou des ETF. La Société de gestion invite les investisseurs à se renseigner auprès de leur courtier habituel afin d'obtenir de plus amples informations relatives aux frais de courtage qui peuvent leur être appliqués ainsi qu'aux fourchettes de cotation « *bid-ask* » qu'ils sont susceptibles de supporter.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement /Risque :** Oui
- **Augmentation du profil de risque :** Non
- **Augmentation potentielle des frais :** Oui
- **Ampleur de l'évolution du profil de risque et de rémunération et/ou du profil de rendement / risque :** Non significatif



Quelles sont les principales différences entre Compartiment dont vous détenez les actions actuellement et le futur Compartiment ?

	Avant la Date d'Effet (27 mai 2026)	A compter de la Date d'Effet (27 mai 2026)
Régime juridique et politique d'investissement		
Stratégie utilisée	Le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la	Le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification directe ce qui signifie que le Compartiment investira principalement dans un panier d'actifs constitué des titres composant

Amundi Asset Management
 Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France
 Adresse postale : 91-93, boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15 - France
 Tél. : +33 (0)1 76 33 30 30 - amundi.fr
 Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - 437 574 452 RCS Paris

	conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.	l'Indicateur de Référence et/ou d'instruments financiers représentatifs de tout ou partie des titres composant l'Indicateur de Référence.
Frais		
Frais de gestion, fonctionnement et autres frais externes au Compartiment	Frais maximum et annuels : 0,45% TTC de l'actif net	Frais maximum et annuels : 0,55% TTC de l'actif net
Modalités de souscriptions/rachats		
Plafonnement des rachats	Non	Plafonnement à hauteur de 10%

*Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 07 avril 2026.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Le Prospectus et le Document d'Informations Clés (DIC) du Compartiment seront modifiés en conséquence à la Date d'Effet.

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire et important de prendre connaissance du Prospectus et du Document d'Informations Clés du Compartiment disponibles sur le site www.amundi.fr. Ces mêmes documents sont aussi consultables sur le site de l'AMF, www.amf-france.org, ou disponibles sur demande auprès de la Société de Gestion.

Pour plus de détails, veuillez-vous rapprocher de votre conseiller financier habituel ou nous contacter à l'adresse www.amundi.fr, rubrique « Contactez-nous ».

Vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez, nous vous prions de bien vouloir agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Benoît SOREL

Responsable de la ligne métier ETF et Indiciel

Amundi Asset Management
Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France
Adresse postale : 91-93, boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15 - France
Tél. : +33 (0)1 76 33 30 30 - amundi.fr
Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - 437 574 452 RCS Paris

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) n° GP 04000036